

SAVE

SAUVEGARDE ET ANIMATION DE VERSAILLES ET ENVIRONS UNION D'ASSOCIATIONS DE VERSAILLES ET DE SES ENVIRONS

Association agréée, déclarée loi de 1901 Siège social : chez Maison des Associations 2 bis, Place de Touraine 78000 VERSAILLES

Internet: www.save1.fr

Président : Claude DUCAROUGE

33, rue Jean de la Bruyère 78000 VERSAILLES

2:01 39 54 69 14

⊠ : claude.ducarouge@wanadoo.fr

Versailles, le 22 septembre 2015

Monsieur le Député-Maire,

Dès 2013 SAVE et ses associations membres ont exprimé leur demande d'un véritable déploiement FttH rapide dans nos communes. Notre lettre du 25 mars 2015 exposait nos interrogations. La réunion publique tenue à Versailles le 24 juin avec deux opérateurs a bien mis en évidence les attentes non satisfaites. Nous nous félicitons des deux décisions intervenues fin juillet suite certainement aux initiatives prises, vers l'ARCEP et les ministères en charge du dossier. La vôtre a certainement été de poids.

Ces deux décisions importantes de l'ARCEP concernent :

- <u>l'agrément des offres de référence d'accès au réseau câblé de Numericable,</u> pour une solution d'attente mutualisée entre tous les opérateurs sans discrimination.
- <u>le déploiement de la fibre et les échanges de zones entre Orange et Numericable-SF</u>R qui lève la clause d'exclusivité interdisant à Orange de déployer son réseau FttH dans les communes relevant de la zone confiée antérieurement à Numericable-SFR.

De ces décisions il découle, notamment pour la commune de Versailles, que :

- Orange peut désormais investir dans notre commune qui était dans la zone d'exclusivité de SFR,
- L'Autorité de la concurrence a décidé de ne pas accorder de délai supplémentaire pour prolonger les négociations entre SFR-Numéricable et Orange. Ainsi la levée immédiate de cette interdiction devrait être de nature à accélérer le déploiement du Très Haut Débit FttH dans notre commune.

Nous avons noté que le Ministre de l'Economie et la Ministre en charge du Numérique ont fixé l'objectif de fin 2015 pour que des conventions soient enfin signées avec les collectivités.

A la suite de ces nouvelles dispositions et préconisations, la priorité sera donnée par les opérateurs, Orange en l'occurrence, aux communes qui exprimeront avec force et rapidement leur demande. Si Orange a maintenant la possibilité d'étendre son réseau à de nouvelles communes, il mettra probablement tout en œuvre, par des moyens techniques et financiers appropriés, pour répondre à ces sollicitations. Mais, il est évident qu'il ne pourra toutes les satisfaire simultanément.

Les premiers demandeurs seront les premiers servis, et ce dès 2016 comme c'est déjà le cas pour plusieurs communes du nord de la France qui ont déjà fait activer les dispositions prises en juillet 2015.

C'est pourquoi, SAVE et ses associations membres restent à votre disposition pour soutenir toute demande et action de votre part auprès des opérateurs. Nous sommes très attachés au bon déroulement de ces négociations de mise en place des nouveaux accords locaux (contrats et conventions) dont nous souhaiterions être tenus informés régulièrement d'ici à leur proche aboutissement.

Veuillez recevoir, Monsieur le Député Maire, l'assurance de notre parfaite considération.

Cl. Ducarouge Président de SAVE